

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 08 FEVRIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 21-DCM-DGS-008

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 08 FEVRIER à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à huis-clos, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DU PRADET ET LA METROPOLE TPM.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI — Serge VENNET – Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Marine DESIDERI - Stéphanie ASCIONE – Eric GALIANO - Thomas MICHEL – Cédrick GINER — Bernard PEZERY – Marine BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS - Emilie ROY à Hervé STASSINOS - Valérie POZZO DI BORGIO à Bernard PEZERY.

ABSENT : Néant

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI

=====

Madame Magali VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune du Pradet a de nombreux projets complexes portant sur des bâtiments communaux, pour lesquels un renfort de personnel est nécessaire :

- Reconstruction du groupe scolaire Marcel Pagnol
- Rénovation de la résidence autonomie
- Grosse maintenance des bâtiments communaux nécessitant la mise en place d'un pilotage de coordination

N° 21-DCM-DGS-008

Dans ce cadre, le recours à un ingénieur expérimenté dans la conduite de ce type de projet est nécessaire. Le choix de la commune se porte sur une mise à disposition d'un agent de la métropole de TPM, plus souple qu'un recrutement direct.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A de la filière technique, telle que présentée en annexe.

Annexe : convention de mise à disposition de personnel.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE

32 voix POUR

1 ABSTENTION (Lionel RIQUELME)

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

Signé par : Hervé STASSINOS
Date : 12/02/2021
Qualité : MAIRE

